

# Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup> ET UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE<sup>(2)</sup>, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « taux ».

- **ISIN** : XS3340970212
- **Période de commercialisation**<sup>(3)</sup> : du 17 avril 2026 au 30 juin 2026
- **Durée d'investissement conseillée** : 12 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé<sup>(4)</sup>).
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur** : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)<sup>(5)</sup>. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

<sup>(1)</sup> Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

<sup>(2)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(3)</sup> La commercialisation du produit « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

<sup>(4)</sup> Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 4 et 10).

<sup>(5)</sup> Notations en vigueur au 23 avril 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

## POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché des taux par le biais d'une exposition du produit à l'indice TEC10 (code Bloomberg : BFRTEC10 Index) « Taux de l'Échéance Constante à 10 ans » (l'« Indice ») pour une durée de 1 an à 12 ans maximum. Le remboursement du Titre « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice.
- Un remboursement<sup>(1)</sup> du capital initial à la Date de Remboursement Final<sup>(2)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la Date de Remboursement Final<sup>(2)</sup> (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).
- À l'issue de chaque année jusqu'à l'échéance, un versement<sup>(1)</sup> d'un coupon conditionnel Mémoire (ci-après le « Coupon Conditionnel Mémoire ») égal à 8,25% majoré des coupons conditionnels de 8,25% non versés précédemment si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,75%.
- De l'année 1 à l'année 11, un remboursement<sup>(1)</sup> automatique anticipé du produit « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » à hauteur du capital initial majoré du Coupon Conditionnel Mémoire (décrit ci-avant) si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,40% à une Date de Constatation Annuelle.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date d'Émission (le 30 juin 2026) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 30 juin 2038) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation en unités de compte, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les Titres de créance « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

## AVANTAGES

---

- Un Coupon Conditionnel Mémoire : De l'année 1 à l'année 12, si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,75% à une Date de Constatation Annuelle, un coupon conditionnel de 8,25%<sup>(1)</sup> sera versé à la Date de Paiement concernée en l'absence de remboursement automatique anticipé. Grâce à l'effet mémoire, l'investisseur récupère<sup>(1)</sup> également les coupons conditionnels éventuels non versés précédemment.
- Un remboursement automatique anticipé possible : De l'année 1 à l'année 11, si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,40% à une Date de Constatation Annuelle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors le capital initial majoré du Coupon Conditionnel Mémoire (décrit ci-avant) (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,17%<sup>(2)</sup>).
- Un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> : Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, un remboursement du capital à l'échéance, quelle que soit l'évolution du niveau de l'Indice, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

---

- **Bien que le produit offre une protection du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>, l'investisseur supporte un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie de retraite ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 12 ans.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de ces derniers (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).
- L'investisseur est exposé aux variations des rendements obligataires, en effet, si les rendements des obligations utilisées dans la construction de l'indice augmentent (respectivement baissent), le niveau du sous-jacent aura tendance à augmenter (respectivement baisser). L'Indice n'expose pas l'investisseur au risque de défaut du pays émetteur des obligations, mais au risque lié à l'évolution de leurs rendements.
- Dans un contexte de marché où l'Indice depuis la Date de Constatation Initiale est toujours supérieur à 3,75%, aucun coupon conditionnel ne sera versé.

---

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL MÉMOIRE

De l'année 1 à l'année 12, à chaque Date de Constatation Annuelle :

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,75%, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Paiement correspondante :

**Un coupon conditionnel de 8,25%**  
+  
**Tous les coupons conditionnels de 8,25% non versés précédemment**

- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur à 3,75% :

**L'investisseur ne reçoit aucun coupon conditionnel**

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 11, à chaque Date de Constatation Annuelle, si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,40%, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**Le capital initial majoré du Coupon Conditionnel Mémoire (décrit ci-avant)**  
(soit un TRA net maximum de 7,17%<sup>(2)</sup>)

Si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue jusqu'à l'échéance.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue de l'année 12, à la Date de Constatation Finale, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice :

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est inférieur ou égal à 3,75%, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

**Le capital initial majoré du Coupon Conditionnel Mémoire (décrit ci-avant)**  
(soit un TRA net de 4,84%<sup>(2)</sup> dans le cas où tous les coupons conditionnels sont versés à la Date de Remboursement Final)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur à 3,75%, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

**Le capital initial**  
(soit un TRA net de -1,00%<sup>(2)</sup> dans le cas où aucun coupon conditionnel n'est versé)

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

Non applicable

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE. L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : INDICE TOUJOURS SUPÉRIEUR À 3,75%

Année	1	2	3	4	...	8	...	11	12
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	...	3,40%	...	3,40%	3,40%
Seuil de Versement du Coupon Conditionnel Mémoire	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	...	3,75%	...	3,75%	3,75%
Niveau de l'Indice	4,21%	4,25%	...	4,26%	...	4,24%	...	4,23%	4,22%
Versement du Coupon Conditionnel Mémoire <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	...	-	...	-	-
Montant du Remboursement <sup>(1)</sup>				-	...	-	...	-	100%

## SCÉNARIO MÉDIAN : INDICE INFÉRIEUR À 3,75% EN ANNÉE 8 MAIS TOUJOURS SUPÉRIEUR À 3,40%

Année	1	2	3	4	...	8	...	11	12
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	...	3,40%	...	3,40%	3,40%
Seuil de Versement du Coupon Conditionnel Mémoire	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%	...	3,75%	...	3,75%	3,75%
Niveau de l'Indice	4,21%	4,25%	...	4,26%	...	3,72%	...	4,23%	4,25%
Versement du Coupon Conditionnel Mémoire <sup>(1)</sup>	-	-	...	-	...	66%	...	-	-
Montant du Remboursement <sup>(1)</sup>				-	...	-	...	-	100%

## SCÉNARIO FAVORABLE : INDICE INFÉRIEUR À 3,40% EN ANNÉE 1

Année	1	2	3	4	...	8	...	11	12
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	3,40%								
Seuil de Versement du Coupon Conditionnel Mémoire	3,75%								
Niveau de l'Indice	3,21%								
Versement du Coupon Conditionnel Mémoire <sup>(1)</sup>	8,25%								
Montant du Remboursement <sup>(1)</sup>	100%								

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : INDICE TOUJOURS SUPÉRIEUR À 3,75%

Aux Dates de Constatation Annuelle, de l'année 1 à 12, le niveau de l'Indice est supérieur à 3,75% : l'investisseur ne reçoit pas de coupon conditionnel de 8,25% au titre des années 1 à 12.

Aux Dates de Constatation Annuelle, de l'année 1 à 11, le niveau de l'Indice est supérieur à 3,40% : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur à 3,75% : à la Date de Remboursement Final, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> 100% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(2)</sup>.

## SCÉNARIO MÉDIAN : INDICE INFÉRIEUR À 3,75% À L'ANNÉE 8 MAIS TOUJOURS SUPÉRIEUR À 3,40%

À l'issue de l'année 8, le niveau de l'Indice est inférieur à 3,75% : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon conditionnel de 8,25% au titre de l'année ainsi que les 7 autres coupons conditionnels non versés précédemment, soit un total de 66%<sup>(1)</sup>.

Aux Dates de Constatation Annuelle, de l'année 1 à 11, le niveau de l'Indice est supérieur à 3,40% : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur à 3,75% : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors à la Date de Remboursement Final le capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 3,98%<sup>(2)</sup>.

## SCÉNARIO FAVORABLE : INDICE INFÉRIEUR À 3,40% À L'ANNÉE 1

À l'issue de l'année 1, le niveau de l'Indice est inférieur à 3,40%, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé le capital initial majoré du coupon conditionnel de 8,25%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,17%<sup>(2)</sup>.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## DESCRIPTION

### TEC10 : un indicateur des taux français à long terme

Le TEC10 (Taux de l'Échéance Constante à 10 ans) est un indicateur qui montre le taux auquel l'État français pourrait emprunter sur une durée de 10 ans. Calculé chaque jour par l'Agence France Trésor, il se base sur les obligations souveraines françaises (OAT) en circulation pour fournir une mesure fiable et homogène des conditions de financement à long terme de l'État français.

### Que représente-t-il ?

L'indice TEC10 est le baromètre des taux d'intérêt à long terme en France. Il indique à quel coût l'État français pourrait emprunter sur une maturité de 10 ans. Il reflète la perception des marchés sur la solidité de la dette française, les anticipations d'inflation et la confiance des investisseurs dans l'économie.

### Comment est-il calculé ?

Chaque jour à 11h, le TEC10 identifie les deux obligations d'État françaises dont les maturités encadrent le plus proche l'échéance de 10 ans. À partir de leurs rendements, il calcule le taux correspondant à une maturité de 10 ans. La valeur de l'Indice est ensuite publiée chaque jour, vers 15h, par l'Agence France Trésor.

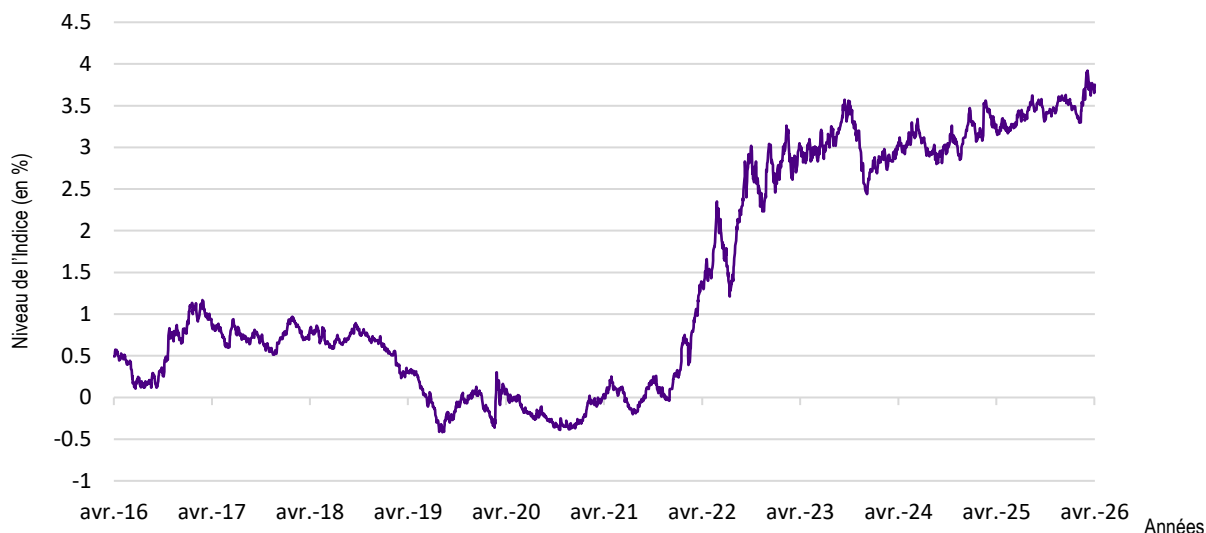
### Pourquoi est-il utile ?

Cet indice est un repère pour suivre la tendance des taux français à long terme. Quand le TEC10 augmente, cela signifie que l'État français emprunte plus cher, ce qui peut entraîner une hausse des taux fixes pour les crédits, comme les prêts immobiliers. Par exemple, quand l'indice baisse, les conditions deviennent plus favorables : les conditions de financement coûtent moins cher, ce qui pourrait soutenir la croissance économique française et rendre de manière générale les emprunts à taux fixe plus accessibles.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site de la banque de France (<https://www.aft.gouv.fr/fr/oat-tec-10>).

Source: Agence France Trésor, 23 avril 2026

## ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SOUS-JACENT ENTRE LE 23/04/2016 ET LE 23/04/2026<sup>(1)</sup>



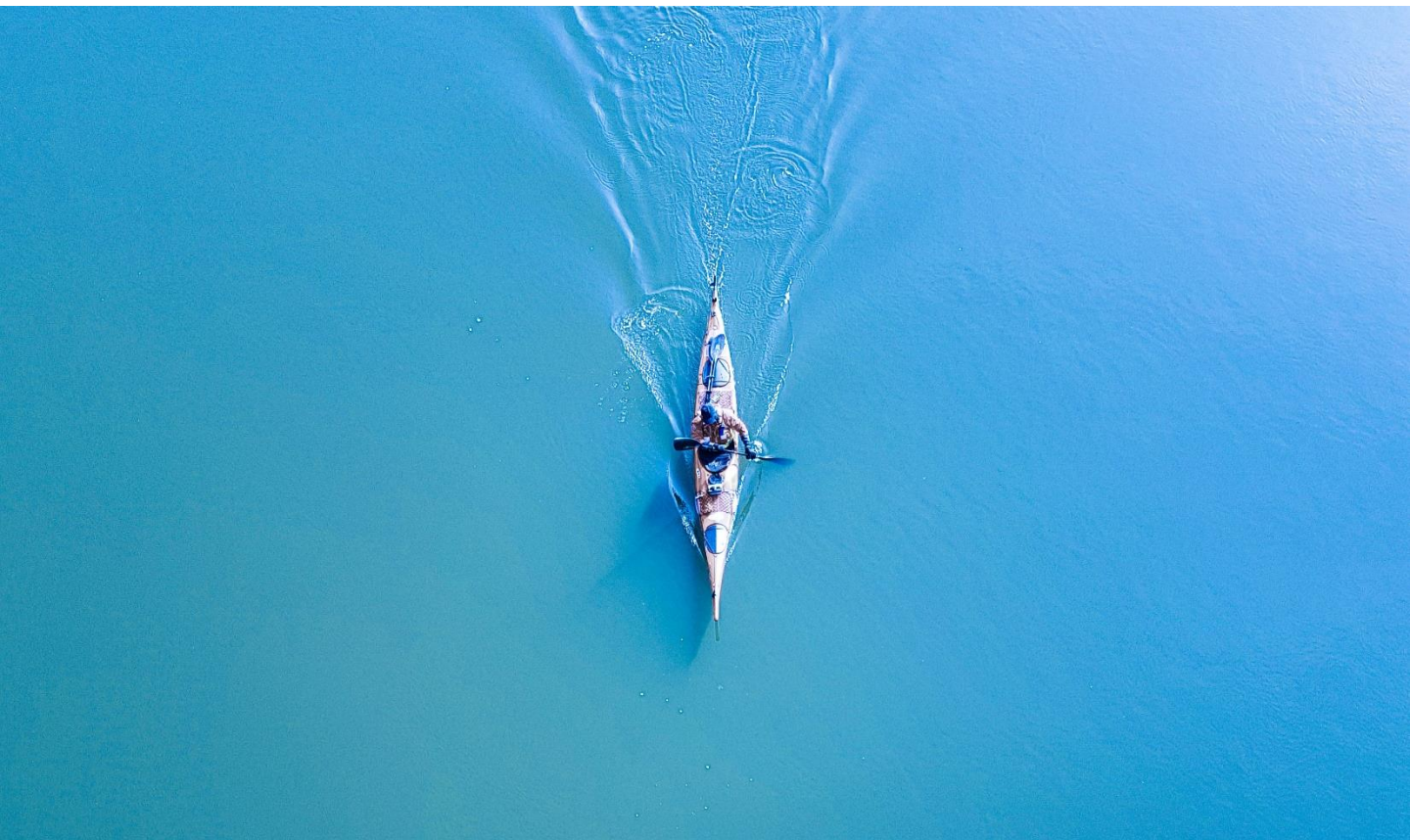
**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

<sup>(1)</sup> Source: Bloomberg, 23 avril 2026

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

<b>Nature juridique</b>	Titres de créance complexe de droit anglais présentant une protection du capital à l'échéance <sup>(1)</sup> et un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.
<b>Émetteur</b>	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 23 avril 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
<b>Substitution de l'Émetteur</b>	La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.
<b>Devise</b>	Euro (EUR - €)
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital en cours de vie, une protection du capital à l'échéance <sup>(1)</sup> . Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
<b>Code ISIN</b>	XS3340970212
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.
<b>Prix d'Émission</b>	100% de la Valeur Nominale
<b>Prix d'achat</b>	100% du Prix d'Émission
<b>Valeur Nominale</b>	1000 €
<b>Durée d'investissement</b>	12 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)
<b>Date d'Émission</b>	30 juin 2026
<b>Dates de Constatation Annuelle</b>	23 juin 2027, 23 juin 2028, 22 juin 2029, 21 juin 2030, 23 juin 2031, 23 juin 2032, 23 juin 2033, 23 juin 2034, 22 juin 2035, 23 juin 2036, 23 juin 2037, 23 juin 2038
<b>Dates de Paiement</b>	5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle correspondante
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle correspondante excepté la Date de Constatation Finale
<b>Date de Constatation Finale</b>	23 juin 2038
<b>Date de Remboursement Final</b>	30 juin 2038
<b>Sous-jacent</b>	L'Indice TEC10 (tel qu'observé à 11h du matin heure de Francfort ; code Bloomberg : BFRTEC10 Index)
<b>Commission de distribution</b>	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
<b>Marché secondaire</b>	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
<b>Publication et périodicité de la valorisation</b>	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Refinitiv et Telekurs.
<b>Diffusion des cours</b>	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un jour de bourse prévu, le jour de bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Refinitiv « XS3340970212=BARL ».
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
<b>Offre au Public</b>	Offre au public sans publication de prospectus.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear et/ou Clearstream
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Dublin (marché réglementé)
<b>Droit applicable</b>	Droit anglais
<b>Agent de calcul</b>	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

(1) Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

# AVERTISSEMENT

« Phoenix Mémoire Taux France Juin 2026 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

## DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 30 juin 2026, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Not publié en date du 10 avril 2026 et du Document d'Enregistrement du 9 avril 2026 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202026%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%209%20April%202026.pdf>

ainsi que de leurs suppléments, qui sont approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et qui forment ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base qui intègre par référence le Securities Note daté du 11 avril 2025, continue à régir les termes des titres de créance. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/Barclays%20Bank%20PLC%20-%20GSSP%20EU%20Base%20Prospectus%202026.pdf> (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

**Disponibilité du document d'informations clés** : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/document-repository.app>

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Caractère promotionnel de ce document** : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

**Restrictions générales de vente** : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person")** : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.